



FONCIERE PARIS NORD
 Société Anonyme au capital de 564 748,34 euros
 Siège social : 15 rue de la Banque - 75002 PARIS
 542 030 200 RCS PARIS

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 4 juin 2014, à 14h. 9 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance. Ils possédaient **893 885** actions regroupées sur les 4 344 218 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 20,58 %. L'Assemblée représentant plus du 1/5ème mais moins du 1/4 des droits de vote, elle n'a pu délibérer que sur la partie ordinaire de l'ordre du jour. Les 893 885 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions ordinaires a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles repré- sentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	893 885	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	893 885	20,58%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGO	893 885	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	893 885	20,58%
3ème résolution : Affectation du résultat	AGO	893 885	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	893 885	20,58%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce	AGO	893 885	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	893 885	20,58%

5ème résolution : Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Richard Lonsdale-Hands, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	AGO	893 885	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	893 885	20,58%
6ème résolution : Autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions	AGO	893 885	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	893 885	20,58%
7ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGO	893 885	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	893 885	20,58%
8ème résolution : Pouvoirs pour formalités	AGO	893 885	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	893 885	20,58%
9ème résolution : Réduction du capital social	AGE	Absence de quorum requis							

<p>10ème résolution : Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des obligations remboursables en actions de la Société (« ORA ») assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes</p>	AGE	Absence de quorum requis
<p>11ème résolution : Modification de l'article 31 des statuts</p>	AGE	Absence de quorum requis
<p>12ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues</p>	AGE	Absence de quorum requis

<p>13ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance</p>	<p>AGE</p>	<p>Absence de quorum requis</p>
<p>14ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance</p>	<p>AGE</p>	<p>Absence de quorum requis</p>

<p>15ème résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires</p>	<p>AGE</p>	<p>Absence de quorum requis</p>
<p>16ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</p>	<p>AGE</p>	<p>Absence de quorum requis</p>
<p>17ème résolution : Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE établis an application des articles L.225-129- 6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail</p>	<p>AGE</p>	<p>Absence de quorum requis</p>

18ème résolution : Plafond global des augmentations de capital	AGE	Absence de quorum requis
19ème résolution : Pouvoirs pour formalités	AGE	Absence de quorum requis